



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Annexe 1 : Formulaire d'engagement du respect du protocole applicable aux passagers arrivant par voie aérienne sur le territoire de Wallis et Futuna dans le cadre de la gestion de la crise du covid-19

Réglementation de référence : arrêté n°2021-1068 du 10 novembre 2021 portant adaptation des mesures nécessaires à l'entrée sur le territoire de Wallis et Futuna dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

Vous allez arriver sur le territoire de Wallis et Futuna exempt de circulation du virus Covid-19 depuis le 26 avril 2021. Au vu de cette situation et afin d'éviter tout risque sanitaire, vous devez avoir réalisé en Nouvelle-Calédonie, préalablement à votre arrivée à Wallis et Futuna, un confinement conformément au protocole sanitaire suivant.

Vous serez placé en isolement strict dans un SAS hôtelier sécurisé à Nouméa :

- une « septaine » pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet ;
- une « quatorzaine » pour les personnes non-vaccinées et les personnes vaccinées accompagnant des enfants de moins de 12 ans non éligibles à la vaccination.

I- A votre arrivée en SAS hôtelier à Nouméa :

Quel que soit votre statut vaccinal, l'entrée en « septaine ou quatorzaine » est conditionnée à la réalisation d'un test PCR négatif la veille (J-1) de la mise en isolement.

a) conditions générales

Votre environnement sera organisé de la manière suivante :

- un accueil individuel dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale ;
- un isolement strict dans la chambre ;
- une promenade autorisée 2 fois par jour, sous surveillance, dans les parties extérieures de l'hôtel ;
- les 3 repas quotidiens seront livrés devant la porte fermée de la chambre.

b) conditions sanitaires

Le personnel médical suivra quotidiennement votre état de santé avec prise de température 1 à 2 fois par jour.

Pour les personnes soumises à septaine :

- à J+5 (ou au plus tard 48 heures avant le départ) : un test PCR sera réalisé
- à J+7 : un test antigénique sera effectué avant la sortie de l'hôtel

Pour les personnes soumises à quatorzaine :

- à J+5 et à J+12 (ou au plus tard 48 heures avant le départ) : un test PCR sera réalisé
- à J+14:un test antigénique sera effectué avant la sortie de l'hôtel

Quel que soit votre statut vaccinal, vous ne pourrez sortir du SAS de confinement que le jour du départ pour prendre l'avion pour Wallis et Futuna, sur la base d'un test antigénique négatif. En cas de report de la date du vol, un nouveau test devra être réalisé le cas échéant 24 h avant le départ.

II- A la sortie du SAS hôtelier

A la sortie de l'hôtel, le port du masque sera obligatoire. Le transport vers l'aéroport sera réalisé dans le respect des règles de distanciation stricte : 1 personne par rangée de sièges en quinconce ou placement 1 siège sur 2.

A l'aéroport de Tontouta, le port du masque est obligatoire et les déplacements devront être effectués dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique.

Jusqu'à la sortie de l'aéroport d'Hihifo, le port du masque est obligatoire et les déplacements devront être effectués dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique.

Une surveillance clinique sera effectuée par téléphone par les services de l'Agence de santé de Wallis et Futuna dès le lendemain de votre arrivée et pour une durée de 3 jours.

A J+3 après votre arrivée, vous serez soumis à un test PCR.

Le non-respect de ces mesures sera considéré comme une rupture de votre engagement. Vous ne serez donc pas autorisé à embarquer à destination du territoire de Wallis et Futuna.

Je soussigné, M. , certifie avoir bien pris connaissance du présent protocole et m'engage à en respecter les modalités sans réserve.

Fait à , le

Signature :

--